



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/56

Objet : Echange de terrains entre Monsieur Florian ASTRE et la Commune de Villeneuve-lès-Béziers

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Christophe ERMOLENKO, Elian GOMEZ, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Adeline BATALLER GARCIA, Jérôme LABORIE, Marie-Laure LOYEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Aurélie PACE, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA

Absents ayant donné procuration : Pierre SUCH a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie-Laure LOYEZ, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER,

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Frédéric GRANIER

Le département voirie et mobilité de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a attiré l'attention de la Commune sur l'arrêt de bus "Pont" situé sous le pont de l'autoroute A9, Avenue Pierre Bérégovoy.

Cet arrêt de bus soulève de sérieuses inquiétudes quant à la sécurité des passagers.

En effet, cet emplacement non adapté aux personnes à mobilité réduite présente plusieurs problématiques et notamment :

- Une visibilité réduite par le manque d'éclairage,
- Un cheminement piéton inadéquat et non sécuritaire,
- La proximité immédiate avec la circulation routière.



Face à ces constats, la Communauté d'Agglomération propose le déplacement des arrêts sur un quai déjà existant dans le sens BEZIERS --> VILLENEUVE-LES-BEZIERS (cf. photographie ci-dessous).



Dans le sens inverse, VILLENEUVE-LES-BEZIERS --> BEZIERS, la Commune doit prévoir l'installation d'un quai de bus supplémentaire dans un endroit plus sûr et accessible à proximité de celui cité précédemment.

Monsieur Florian ASTRE est propriétaire du terrain situé au droit du quai de bus déjà aménagé dans le sens BEZIERS --> VILLENEUVE-LES-BEZIERS.

Il a été proposé à Monsieur ASTRE de procéder à un échange de terrain.

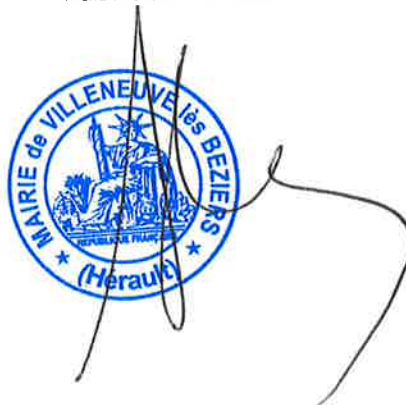
Après division parcellaire, les parcelles suivantes ont été créées selon le plan établi par le cabinet géomètre expert GUILLAUME-GAZQUEZ.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'échange de parcelles conformément au plan établi par le cabinet géomètre expert GUILLAUME-GAZQUEZ et dans les conditions ci-dessus mentionnées,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'échange ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20251006-202556-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025